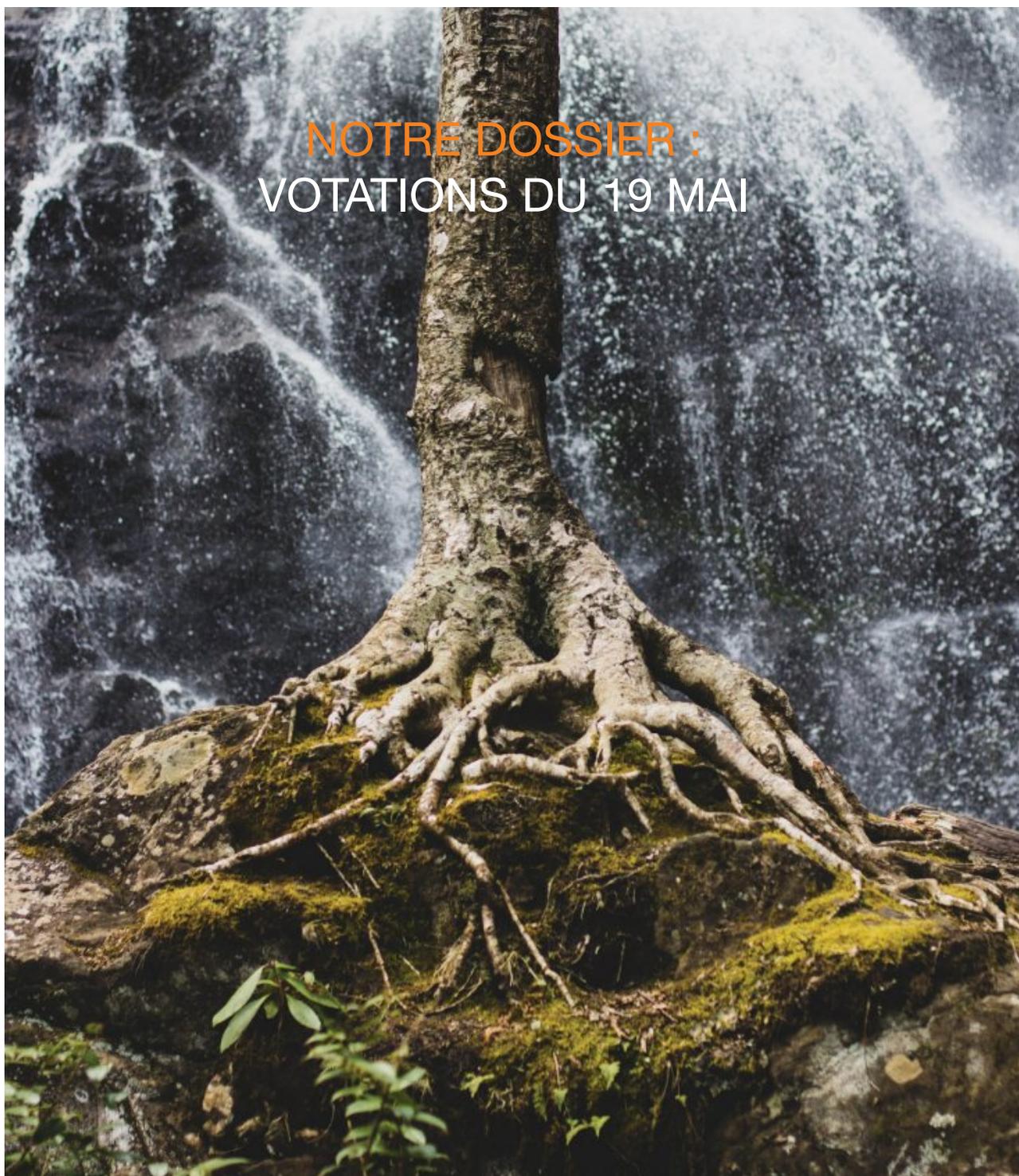


ORAN / GE PRESSEE



NOTRE DOSSIER :
VOTATIONS DU 19 MAI

03

Edito

04

Dossier :
Votations
du 19 mai

12-13

Élections municipales :
entretien avec les
candidates de la Ville au CA

14

Groupements:
Enseignement

15

Commune:
Raconter PLO

Agenda

avril

Lu 15.04 Com. Logement- Aménagement 12h15 Siège du PDC	Ma 16.04 Commission Sécurité 12h15 Siège du PDC	Me 17.04 Commission Enseignement 12h15 Siège du PDC	Me 17.04 Com. Agriculture- Environnement 19h30 Siège du PDC	Je 18.04 Commission Santé 12h15 Siège du PDC	Ma 30.04 Groupement des aînés 12h15 Siège du PDC
---	--	--	--	---	---

mai

Ma 30.04 Conférence/ Formation JDC 18h30 Siège du PDC	Je 02.05 Commission Santé 12h15 Siège du PDC	Sa 04.05 Stand PDC Votations du 19 mai 10h00 Pl. du Molard	Lu 06.05 CODIR 19h00 Siège du PDC	Ma 07.05 Séance Starting- Block (sport) 12h15 siège du PDC	Sa 11.05 Stand PDC Votations du 19 mai 10h00 Coutance
--	---	---	---	---	--

l'équipe de l'OranGE Pressée



Rédacteur en chef
Benoît Cerutti



Editeur Responsable
Nicolas Fournier,
Secrétaire général du PDC



Graphisme
Arthur Miffon
barth-communication.ch

le déménagement en douceur

BALESTRAFIC

Certifié Charte Qualité
AGED 2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch

Soutenez le PDC

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
 Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et
 valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au
 long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement.

Compte CCP: 17-43834-0
IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0
Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève
Motif versement: don PDC Geneve (canton)

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
 Editeur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
 T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • www.pdc-ge.ch • facebook.com/genevepdc
 Moléson Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

EDITO



Votations : Des enjeux essentiels pour Genève

Les votations du mois de mai auront une importance toute particulière pour notre Canton.

Tout d'abord, le projet RFFA doit absolument trouver une issue favorable si l'on veut assurer à notre pays une forte attractivité économique, au moment où la concurrence internationale est extrêmement importante dans ce domaine. On ne le dira jamais assez : il en va de l'avenir de l'emploi de nos enfants.

Le projet de recapitalisation de la CPEG revêt une importance essentielle également pour notre canton. Grâce à l'aboutissement de notre référendum, nous aurons le choix entre un projet brouillon, renonçant à toute forme de symétrie de efforts entre les contribuables et les employés de la fonction publique, et un projet issu du Conseil d'État, et soutenu par le PDC, qui, certes n'est pas parfait mais pose les bases d'une recapitalisation durable, en proposant de réelles mesures structurelles.

Mais au-delà des sujets soumis à votations, il faudra regarder les signaux envoyés par les genevois au Grand Conseil et au Conseil d'État en juin prochain. Au moment où une majorité, composée des partis de gauche et du MCG, mène une politique irresponsable sur les questions liées à la réforme de l'État et de ses finances, il faudra convaincre les genevois de mettre un terme à cette fuite en avant qui risque de nous mener à des lendemains plus que difficiles. C'est aussi cela l'enjeu de la CPEG.

Une année après les élections cantonales et un début de législature plus que compliqué au Grand Conseil, il est temps de réinsuffler un esprit de responsabilité sur Genève.

Vincent Maitre

Votations : introduction



A Genève, le printemps s'annonce chaud. En effet, le peuple est appelé, au niveau cantonal, à s'exprimer sur pas moins de 12 objets, dont les enjeux seront centraux pour l'avenir de notre canton, notamment le projet RFFA.

A cela s'ajoute, un imbroglio juridique dont seul notre canton a le secret. En effet, dans le cadre de la recapitalisation de la CPEG, le Grand Conseil a réussi le tour de force de voter deux lois contradictoires dans la même après-midi, ce qui a amené au lancement de deux référendums en parallèle.

Ainsi, en plus de nous exprimer sur chacune des lois, il nous sera demandé dans une question subsidiaire pour le moins inhabituelle, quelle est notre

préférence en cas d'acceptation des deux lois. Et tout cela, avec le risque qu'un nouveau recours voit l'ensemble s'effondrer.

Cette situation n'est que le symptôme d'un mal plus profond : l'extraordinaire crise politique que traverse notre canton.

Jamais un gouvernement n'a semblé aussi faible dans l'histoire récente. Véritable fil rouge qui court tout au long de ce début de législature, l'amateurisme gouvernemental, semble avoir plongé Genève dans une situation d'immobilisme d'une gravité sans précédent au moment où notre canton doit faire face à des défis considérables.

Quant au parlement, il semble définitivement prisonnier des changements de position des uns et des autres, au gré du vent. Les verts ont créé la situation kafkaïenne de la CPEG. Quant aux socialistes, leur récent changement de position sur RFFA, leur a ôté le peu de crédit qu'il leur restait.

Ainsi, ce début de législature voit idées et projets lever, gonfler, s'altérer et s'évanouir au rythme des saisons. Le vrai prodige de la vie politique genevoise – et il existe parfois !-, c'est que de ce chaos gesticulatoire sorte encore une politique à peu près raisonnable et crédible.

Benoît Cerutti

Réforme Fiscale et Financement de l'AVS

Entretien avec Jean-Marc Guinchard et Guillaume Barazzone

Jean Marc Guinchard, député,
membre de la commission fiscale.

Rappelez-nous le contexte qui a permis d'aboutir à un compromis au Grand Conseil pour le volet genevois de la réforme ?

Pour comprendre, il faut revenir à l'échec de la réforme de l'imposition III en votation fédérale. Au lendemain de celui-ci, la Confédération a compris qu'il fallait un projet plus équilibré si l'on voulait s'assurer un succès devant le peuple. C'est la raison pour laquelle un volet d'assainissement de l'AVS a été ajouté au projet fédéral.

A Genève, l'échec de la réforme fédérale a également sonné comme un rappel à l'ensemble des forces politiques, que sans compromis, le moindre projet connaîtrait le même sort. Ainsi, de nombreuses discussions ont eu lieu avec l'ensemble des acteurs économiques et politiques pour trouver une solution.

Le compromis proposé repose ainsi autour de deux axes: maintenir l'attractivité de Genève par un taux compétitif et soulager les classes moyennes en développant un volet social fort qui vise à diminuer le coût des primes d'assurance maladie dans le budget des ménages de classe moyenne.

Quels sont les éléments du projet, en ce qui concerne l'imposition des entreprises ?

Le point fort du projet est bien évidemment la question du taux d'imposition. Celui-ci s'établira à 13,99 %. Ainsi, les sociétés à statut passeront d'un taux aujourd'hui fixé à 11,6 % à 13,99 %. Quant aux sociétés ordinaires, elles verront leur taux passer



de 24,2% au taux unique de 13,99 % également.

Par ailleurs, un plafonnement cantonal des allègements fiscaux à hauteur de 9% du bénéfice imposable conduira à un taux-plancher d'imposition sur le bénéfice de 13,48%.

Il faut saluer le travail du Conseil d'État pour arriver à la fixation d'un tel taux. Tout d'abord Serge dal Busco, qui a entrepris un vaste travail de consultation de l'ensemble des acteurs économiques, et notamment les multinationales, pour affiner la réponse la plus juste possible. Puis Nathalie Fontanet qui a perpétué les mêmes démarches, l'été dernier.

Il faut bien comprendre que le taux de 13,99 % était le maximum qui puisse être imputé aux multinationales, sans prendre le risque de délocalisations importantes, qui se seraient révélées catastrophiques pour l'emploi à Genève.

Quid du volet social ?

Le volet social cible deux grands défis genevois : le coût des primes d'assurance maladie et la question du financement de la petite enfance.

Ainsi, la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance fera l'objet d'un financement supplémentaire de l'ordre de 20 millions de francs, ce qui permettra d'augmenter de près de 533, le nombre de places d'accueil. Il sera financé par un prélèvement de 20 millions de francs sur la masse salariale non plafonnée.

En ce qui concerne le défi du coût des primes d'assurance maladie, il est prévu d'y répondre par une augmentation du cercle des bénéficiaires des subsides qui passera de 53'000 personnes à 125'000, soit 186 millions supplémentaires.

Ainsi à titre d'exemple, pour une famille avec deux enfants, c'est 338 francs d'aide par mois en plus pour un revenu déterminant de 50 000 francs, 378 francs par mois en plus pour un revenu de 75 000 francs et 389 francs pour un revenu de 100 000 francs. Par ailleurs, le subside maximal sera triplé, passant de 90 à 300 francs, ce qui constitue une aide ciblée pour les plus bas revenus très importante.

Il faut rappeler que cette partie du volet social se veut également un contre-projet à l'initiative du PS qui vise à plafonner les primes à 10% du revenu, et qui nous semble une mauvaise réponse à un problème légitime.

En effet, cette initiative met en danger l'ensemble des critères permettant d'établir si une famille est éligible aux

subsidés. Aujourd'hui le système repose sur trois catégories de personnes : les personnes bénéficiant de l'Hospice général, des prestations complémentaires, et ceux dont le RDU rentre dans les critères d'obtention des subsides. L'initiative du PS met à mal ce système au profit d'un mécanisme d'arrosoir peu ciblé. Or, dans toute politique sociale, si l'on veut être efficace, il faut que les mécanismes fonctionnent et aient fait leur preuve. Ce qui est incontestablement le cas avec le système actuel.

Qu'en est-il des conséquences budgétaires, notamment pour les communes ?

Tout d'abord, pour les communes, une augmentation conséquente de la part des communes à l'IFD est prévue. Elle passera de 13 à 20%, ce qui leur permettra de maintenir leurs prestations.

En ce qui concerne le budget de l'État, une série de mesures transitoires a été prévue. Elles prévoient notamment

une imputation partielle progressive pendant cinq ans à l'impôt sur le capital. Cette mesure a pour but de limiter la baisse des rentrées fiscales les cinq premières années. A titre d'exemple, cette mesure permet de limiter l'impact financier pour le canton et les communes à hauteur de 166 millions de francs par rapport à une imputation totale dès le départ.

Par ailleurs, une suspension de l'application des mesures de frein au déficit pendant huit ans afin de limiter le manque à gagner de la réforme, avant que celle-ci ne déploie pleinement ses effets fiscaux, est prévue. Ainsi, un déficit budgétaire pouvant aller jusqu'à 372 millions de francs en 2020 est prévu, puis baissant progressivement jusqu'à encore 209 millions en 2027. Cette mesure donnera des marges budgétaires au Canton et permettra ainsi d'assurer le financement du volet social de la réforme tout comme les prestations existantes,

« Il donne des réponses aux préoccupations que porte notre parti: l'attractivité de la place économique genevoise, le soutien aux familles et une politique forte en matière de petite enfance. »

contrairement à ce que dit le PS aujourd'hui

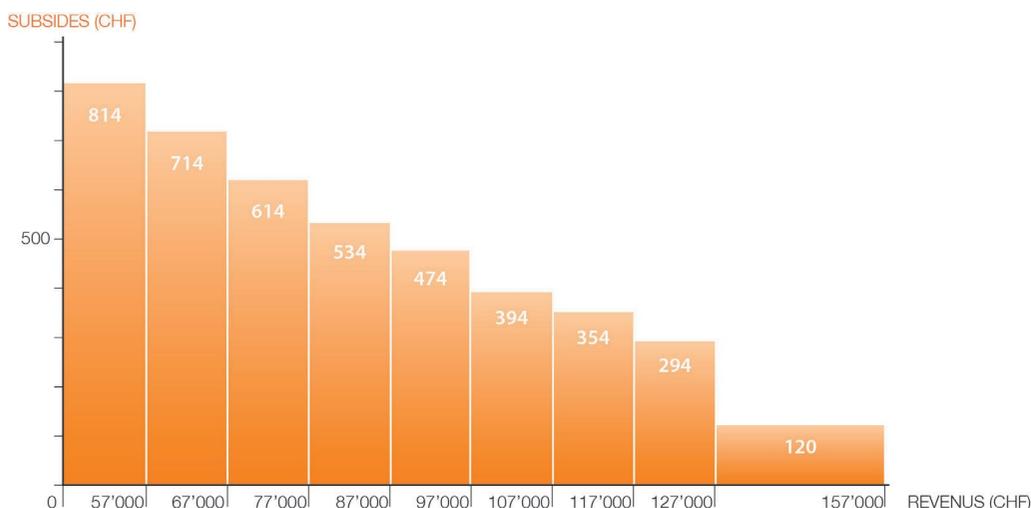
pour justifier son retournement de veste devant le peuple.

En quelques mots, pourquoi voter oui à la réforme ?

Il faut voter oui car il s'agit d'un projet très démocrate-chrétien. Il donne des réponses aux grandes préoccupations que porte depuis longtemps notre parti: l'attractivité de la place économique genevoise, le soutien aux familles qui souffrent toujours plus de la hausse des primes et une politique forte en matière de petite enfance.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

RÉPARTITION DES SUBSIDES POUR UNE FAMILLE DE DEUX ENFANTS



RÉFORME FISCALE & SOCIALE

Ce n'est pas seulement **FISCAL...**

c'est SOCIAL !

LE 19 MAI **OUI** RFFA fédérale RFFA cantonale Contreprojet à l'IN 170 www.rffa-geneve-oui.ch

« Les réserves de l'AVS pourraient disparaître d'ici à 2031 si rien n'est entrepris pour colmater la brèche! »

Guillaume Barazzone, Conseiller national, membre de la commission de l'économie et des redevances.

Quels sont les grands axes de la réforme, notamment en matière d'imposition des entreprises ?

Suite à l'échec devant le peuple de RIE III et de Prévoyance vieillesse 2020, RFFA a été élaborée pour répondre à un double objectif : proposer un cadre fiscalement acceptable mais néanmoins attractif pour les entreprises basées en Suisse et colmater les brèches de l'assurance vieillesse (AVS).

Sur le volet fiscal de la réforme, les privilèges fiscaux que proposaient de maintenir RIE III pour les entreprises actives essentiellement sur le plan international (sociétés à statut fiscal spécial) ont été supprimés. RFFA propose de faire table rase sur les principales distinctions entre les entreprises : à l'avenir, les mêmes règles d'impositions s'appliqueront à toutes les entreprises, de la multinationale basée en Suisse à la PME. Concrètement, cela créera un grand bol d'air pour les PME du pays qui paieront pour la plupart beaucoup moins d'impôts. En revanche, les grandes entreprises en paieront pour la plupart davantage. N'oublions pas que les PME représentent deux emplois sur trois dans notre pays, nous devons les soutenir !

Sur le volet de la prévoyance vieillesse, la proposition est assez simple. La réforme propose une compensation de l'ordre de 2 milliards de francs supplémentaires chaque année dans les caisses de l'AVS pour assainir les fonds de ce premier pilier du système des retraites.



En quoi le financement supplémentaire de l'AVS constitue une réelle compensation sociale ?

Il est important de rappeler que la masse sous gestion du fonds de l'AVS diminue de manière préoccupante, principalement pour deux raisons. D'une part le vieillissement de la population implique que le nombre de bénéficiaires augmente par rapport aux nombres d'actifs. D'autre part les marchés financiers accusent une baisse de rendement des masses sous gestion, c'est une tendance mondiale.

Dotées aujourd'hui de 34,3 milliards de francs, les réserves de l'AVS pourraient disparaître d'ici à 2031 si rien n'est entrepris pour colmater la brèche! Cette situation urgente nécessite une réponse politique forte, c'est ce que propose RFFA. C'est en ce sens qu'il s'agit d'une compensation sociale forte.

Concrètement, quels sont les mécanismes de financement

prévus par RFFA pour renflouer les caisses de l'AVS ?

Sur les 2 milliards de francs supplémentaires qui seront versés chaque année dans les caisses de l'AVS dès 2020, 800 millions proviendront des caisses de la Confédération et le reste sera financé par une légère augmentation (+0,3%) des cotisations salariales payées par les entreprises (+0,15%) et les salariés (+0,15%), soit 3 francs pour 1'000 francs.

En cas de refus, à quels risques s'expose notre pays, et notamment sa place économique ?

La Suisse a le choix de ne pas adopter des standards internationaux, mais elle devra en tirer les conséquences. Concrètement, en cas de refus, la Suisse s'expose à des mesures de rétorsions de la part de l'Union européenne et / ou de l'OCDE qui pourraient remettre notre pays sur une liste noire.

Ce n'est pas à prendre à la légère car cela pourrait pénaliser de nombreux domaines de notre économie. On a par exemple vu que l'Union européenne a été très dure avec la Suisse dans les négociations sur l'accord-cadre en jouant la montre sur l'équivalence boursière qu'elle n'a d'abord pas voulu reconduire. Autre exemple : en Allemagne et en Italie des sanctions ont déjà été prises à l'encontre de sociétés suisses actives dans ces pays, pénalisant celles-ci par rapport à des concurrents européens.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

Quelle solution pour la CPEG ?

Jean-Luc Forni, député,
membre de la commission des finances.

Le 19 mai prochain, parmi les onze objets soumis en votations, les citoyennes et citoyens genevois devront se prononcer sur la recapitalisation de la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Deux lois, toutes deux acceptées par le Grand Conseil fin 2018, sont soumises au vote des citoyennes et citoyens. Comme ces deux Lois sont antagonistes, les Genevoises et les Genevois seront appelés à choisir, par une question subsidiaire, laquelle des deux ils préfèrent en cas de double acceptation de ces lois.

La Commission des finances de notre parlement s'est penchée durant de longs mois sur cette épineuse problématique de la recapitalisation de la CPEG. Plusieurs textes émanant de la Gauche et du Conseil d'Etat ont d'ailleurs occupé les débats et mobilisé les experts afin d'en déterminer les effets sur les retraites et sur les coûts pour l'Etat employeur.

Point de situation :

A fin 2017, la CPEG recensait 72'000 assuré-e-s dont 24'500 retraité-e-s. Son taux de couverture (fortune de la CPEG par rapport à l'engagement de prévoyance des pensionnés et des assurés actifs) était de 61, 2% avec un taux technique de 2,5% (Le taux d'intérêt technique permet de calculer les capitaux de prévoyance et de déterminer le financement d'une institution de prévoyance). La performance de la fortune affichait 9.5%.

A fin 2018, ce même taux de couverture atteignait 58,1% avec le même taux technique. La performance de la fortune de la caisse était négative (-2,9%).



La législation cantonale impose un taux de couverture de 60% au 1er janvier 2020 alors que le droit fédéral exige d'atteindre un taux de couverture de 80% d'ici à 2052.

En 2014, lors de la création de la CPEG, une baisse de prestations de l'ordre de 12% avait été opérée. En 2018, l'augmentation de l'âge pivot provoquait une baisse de prestation de 5% supplémentaire.

Le comité de la CPEG a déjà annoncé pour 2020 un deuxième volet de mesures (-10%) pour rétablir l'équilibre de la caisse si aucune recapitalisation n'est décidée avant le mois de juin 2019.

Pourquoi la CPEG a-t-elle besoin d'une réforme ?

- Vu l'environnement économique peu favorable marqué par une baisse des taux d'intérêt devenus négatifs depuis 2015
- Vu la sous-capitalisation de la caisse qui avec un taux de 58,1% à fin 2018 enregistre le plus faible taux

de couverture de toutes les caisses cantonales

- Vu l'insuffisance de couverture de la CPEG de quelques 9 milliards au 31 décembre 2018
- Vu la nouvelle baisse du taux technique de 2,5 à 2,25% sur deux ans, de nouvelles baisses de prestations de plus grande ampleur que celles déjà annoncées pour janvier 2020 vont être inévitables si aucune réforme structurelle n'est entreprise. A terme la garantie de l'Etat risquerait d'être actionnée en cas d'atteinte du minimum LPP.

Quelles réponses ?

Comme mentionné plus haut, deux lois et une initiative ont été acceptées à une faible majorité par le Grand Conseil en décembre 2018 et en janvier 2019 afin de recapitaliser la CPEG.

Il s'agit de la loi 12228 (loi 1), proposée par la gauche et le MCG et la loi 12404 (loi 2), émanant du Conseil d'Etat, soutenue par la droite et quelques Verts.

La loi 1 a été attaquée par référendum par le PDC et le PLR avec le succès que l'on sait. Ce fut l'objet de la première récolte de signatures.

La loi 2 a été attaquée par un référendum de la Gauche et du Cartel intersyndical de la fonction publique qui a également abouti.

L'initiative (IN 168) a également été acceptée plus tard par le Grand Conseil. Elle a elle aussi été attaquée par un référendum du PDC et du PLR et a fait l'objet de la deuxième récolte de signatures. Cet objet n'étant pas soumis au vote populaire le 19 mai 2018, il n'en sera pas fait mention.

Loi 12228 (Loi 1)

Cette loi portée par la Gauche et le MCG est largement soutenue par le Cartel intersyndical de la Fonction publique.

Cette loi ne prévoit qu'une recapitalisation à 75% sans réforme structurelle sous la forme d'un prêt simultané entre la CPEG et l'Etat. Le coût de la recapitalisation peut être estimé entre 4.4 et 5.4 milliards selon l'interprétation donnée à certaines dispositions pour maintenir les prestations à leur niveau de 2018. Le coût pour l'Etat, la première année, oscillerait entre environ 160 et 210 millions en fonction des hypothèses retenues. Il s'agit bien entendu d'estimations vu que tous les paramètres de la recapitalisation ne sont pas encore connus et l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP) doit encore se déterminer à ce sujet.

La loi 12228 (Loi 1) maintient le système de primauté des prestations au niveau de celles servies au 1er janvier 2018, à savoir une rente de 60% du dernier salaire assuré à vie. La répartition des cotisations entre employeur et employé-e-s est maintenue (67% employeurs et 33% employé-e-s).

Cette solution est une solution à court terme car sans aucune réforme structurelle il y a une forte probabilité de baisse de prestations pour les assuré-e-s. La primauté de prestations n'empêche pas la baisse des rentes comme l'ont clairement démontré les différentes mesures prises ces dernières années. Une alternative présente un risque majeur pour le contribuable, puisque si l'on veut garantir le système de prestations en vigueur au premier janvier 2018, il faudra envisager une nouvelle recapitalisation à court terme, la CPEG devenant ainsi un puits sans fond !

Loi 12404 (Loi 2)

Cette loi est portée par le Conseil d'Etat avec le ferme soutien du PDC, du PLR, de l'UDC et d'une partie des Verts. Ce PL 12404 prévoit une répartition des efforts entre l'Etat et les employé-e-s de la Fonction publique.

L'Etat recapitalise la CPEG à hauteur de 75% sous la forme d'un prêt simultané pour un montant estimé à 4,1 milliards. Parallèlement, il injecte 0,5 milliards en cash, les autres employeurs affiliés participant pour leur compte à raison de 0,3 milliards. Sur les 4,6 milliards provenant de l'Etat (4,1 milliards + 0,5 milliard), 1 milliard servira au financement des mesures d'accompagnement offrant la garantie de ne pas voir les prestations de retraite diminuer de plus de 5% lors du changement de système de primauté. Le coût pour l'Etat serait de près de 120 millions la première année, il diminuerait ensuite progressivement disparaître la 41ème année.

Les employé-e-s voient leur cotisation augmenter de 2,35%. Une nouvelle répartition des cotisations proche de la moyenne suisse est prévue (42% pour les employé-e-s et 58% pour l'employeur).

Une importante réforme structurelle est appliquée avec le passage de la primauté de prestations en vigueur à la primauté de cotisations (l'employé-e perçoit une rente proportionnelle à ses cotisations tout au long de sa carrière et ne jouit plus d'une prestation correspondant environ au 60% du dernier salaire assuré).

La loi 12404 repose sur des hypothèses prudentes pour assurer sa durabilité.

En résumé :

Votons OUI à la Loi 2 (12404) du Conseil d'Etat car elle est durable et fiable. Elle assure le refinancement de la CPEG, la sauvegarde des rentes des employé-e-s et préserve les intérêts des contribuables.

Votons NON à la Loi 1 (12228) car c'est une loi à court terme qui menace les retraites des fonctionnaires. Elle représente une plus grande charge pour le contribuable en raison des risques qu'elle comporte. Elle ne prévoit pas de réformes structurelles ce qui entraînera inévitablement une nouvelle recapitalisation d'ici quelques années à la charge du contribuable.

Question subsidiaire: **préférence à la Loi 2 (12404)**

Jean-Luc Forni

LA CAISSE DE PENSION DE L'ETAT DE GENÈVE FUT

ON FAIT QUOI?

Loi 1
On continue à remplir (loi 12228)

Loi 2
On colmate les trous (loi 12404)

LE 19 MAI 2019 FAITES LE BON CHOIX !

OUI à la loi 12404
Pour une recapitalisation durable et pérenne de la CPEG

PDC

Pour une politique culturelle cohérente à Genève

Parmi les nombreux objets soumis en votation le 19 mai prochain figure un objet un peu moins conflictuel que les autres. L'initiative «Pour une politique culturelle cohérente à Genève» a été lancée dans le contexte de la réforme de la répartition des tâches entre le canton et les communes lors de la précédente législature.

Les initiants craignaient que le deuxième volet de la réforme concernant la culture, vide de sa substance la loi cantonale sur la culture du 16 mai 2013. Ainsi, selon eux, une trop grande liberté était laissée aux communes.

Dans les faits, le texte soumis à votation clarifie un certain nombre de points et demande à modifier la constitution comme suit, par la mise en place :

1 • de l'enseignement de la **création artistique** et de l'activité culturelle (alinéa 1), en sus de la promotion de ces deux activités et de la garantie de leur diversité et de leur accessibilité déjà prévues dans la constitution actuelle,

2 • d'une coordination politique culturelle en **concertation** avec les communes (alinéa 3) en lieu et place d'un encouragement à des échanges culturels,

3 • de la consultation des acteurs culturels (alinéa 3),

4 • d'une stratégie de **cofinancement** entre le canton et les communes (al. 4).

Lors des débats au Grand Conseil, le PDC a soutenu la présente initiative. Il comprend les craintes justifiées de milieux culturels concernant l'absence de vision en matière de politique culturelle, pouvant laisser les communes agir comme elles le souhaitent, sans cohérence globale. Il invite donc le Conseil d'Etat à plancher sur une vision réelle en matière de



politique culturelle en concertation avec le conseil consultatif de la culture, les acteurs concernés ainsi que les communes.

Cependant, si Genève a besoin d'une politique cohérente en matière culturelle, elle ne peut se permettre de continuer avec une absence de clarification des tâches dans ce domaine. Ainsi, le PDC ne considère pas que la présente initiative soit un frein à l'essentiel besoin de clarification entre le canton et les communes, mais une base sur laquelle pourra se construire celle-ci, notamment en ce qui concerne les grandes institutions. Par ailleurs, la notion de cofinancement devrait être étayée dans la pratique afin d'éviter un retour en arrière.

Genève a besoin d'une politique culturelle ambitieuse, à la hauteur de sa renommée internationale. Pour cela, elle a besoin certes de concertation et de cohérence, mais aussi d'action. Voter oui à l'initiative c'est soutenir ce besoin de concertation et de cohérence, mais c'est surtout demander au Conseil d'Etat de se mettre au travail, en proposant aux milieux concernés un discours de sens et de méthode dans ce domaine.

Benoît Cerutti

Loi modifiant les d'ouverture des

Jacques Blondin,
député, membre de la
commission de l'économie.

La loi modifiant l'ouverture des magasins propose de mettre à l'essai pendant deux ans, l'ouverture de trois dimanches par an, malgré l'absence de CCT.

Pour comprendre la raison pour laquelle nous sommes à nouveau appelés à nous exprimer sur des questions d'ouverture de magasins, il faut revenir sur la genèse et le contexte du projet de loi soumis à votation.

En 2016, les genevois ont accepté le principe de l'ouverture de trois dimanches par an, en l'assortissant d'une condition: la mise en place d'une convention collective de travail étendue.

Cependant, la mise en place de la CCT bute sur de nombreuses difficultés, notamment certaines postures des syndicats. Pendant ce temps, le commerce continue de souffrir en raison du tourisme d'achat et d'horaires peu adaptés.

L'actuelle loi soumise à votation permet donc de mettre en place une période-test de deux ans qui permettra de faire un bilan en termes de résultats et ainsi, permettre une réflexion sereine sur la question des ouvertures des magasins.

Il convient également de rappeler que malgré l'absence de CCT, les commerces seront tenus d'accorder au personnel occupé les compensations prévues par les usages de leur secteur d'activité pour le travail dominical exceptionnel. Ainsi, une protection pour les travailleurs existe et elle devra être appliquée par les employeurs.

horaires
magasins

Loi fédérale sur les armes : Entretien avec Béatrice Hirsch



De plus, si le bilan devrait être favorable, dès le 1er janvier 2021, la CCT devrait être obligatoirement appliquée pour maintenir l'ouverture des magasins trois dimanches par an pendant la période des fêtes de Noël.

Enfin, il faut noter que le travail dominical permet de développer le travail des étudiants, ce qui constitue un avantage non-négligeable pour eux dans le financement de leurs études.

La présente loi ne constitue donc en rien une quelconque entrave au partenariat social mais permet la réalisation d'une phase-test de deux ans, soit six dimanches au total, pour pouvoir enfin construire une réflexion solide et étayée sur la question de l'ouverture des magasins.

Jacques Blondin

Béatrice Hirsch,
adjointe au maire de Troinex,
Candidate au Conseil des Etats.

Quel est le contexte de la révision de la loi sur les armes ?

En 2013, des études ont été lancées par l'Union Européenne pour lutter contre l'utilisation abusive des armes à feu à des fins criminelles et terroristes. Le rapport final de ces études a fait l'objet d'une nouvelle directive adoptée par les États membres de Schengen, dont la Suisse. En effet, notre pays, faisant partie de l'espace Schengen en tant que membre-associé, a participé aux négociations de l'élaboration de cette directive, dont la présente loi reprend les éléments.

La Suisse a-t-elle eu une marge de négociation ?

La Suisse a pu obtenir une série de concessions qui lui permettent de préserver nos traditions en matière de tir. A titre d'exemple, aucun changement n'est prévu pour les soldats, chasseurs, et propriétaires d'armes semi-automatiques dans les cantons ayant un registre cantonal d'armes (notamment tous les cantons romands). En ce qui concerne les tireurs réguliers dans un club, ils recevront automatiquement une autorisation exceptionnelle de la part des cantons.

Le réel changement concerne les acheteurs non affiliés à un club, qui ne sont ni tireurs réguliers, ni collectionneurs d'armes. Ceux-là ne pourront plus se procurer d'armes semi-automatiques avec la nouvelle loi, ce qui est plutôt réconfortant du point de vue sécuritaire.

Pour quelles raisons, un référendum a-t-il été lancé ?

Il faut dire que le réel enjeu est le statut de la Suisse dans l'espace



Schengen –Dublin. A part une minorité d'irréductibles amateurs d'armes craignant toute modification de la loi sur les armes, les principaux opposants sont les adversaires de l'Union européenne, et de toute forme d'accord entre la Suisse et l'UE. Leur préoccupation n'est pas les armes, mais de mettre le plus de distance possible entre l'UE et la Suisse. Refuser cette loi, acceptée par une très forte majorité du Parlement et soutenue par le Conseil Fédéral, c'est sortir automatiquement de l'espace Schengen-Dublin.

Concrètement cela veut dire que nous ne pourrions plus bénéficier des registres internationaux de criminels, de la collaboration internationale en matière de justice et de police. Et concernant les accords de Dublin, cela voudrait dire que tout requérant d'asile qui déposerait une demande d'asile en Europe pourrait également déposer une demande en Suisse, sans possibilité pour notre pays de ne pas traiter la demande.

Alors c'est sans hésiter qu'il faut voter cette loi et continuer à profiter de tous les avantages de notre statut de membre associé à l'Espace Schengen-Dublin.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

Entretien Alia Chaker Mangeat

candidate au Conseil administratif de la ville de Genève.

Alia Chaker-Mangeat, 51 ans,
mariée, trois enfants.

Ecoles primaires et secondaires effectuées
à Belgrade, Tunis, Stockholm, Madrid et
Fribourg.

Formation supérieure :
Licence HEC, Brevet d'avocat, Certificat
universitaire en Finances publiques.

Expériences professionnelles :
7 ans dans société d'audit, près de 10 ans
dans le domaine bancaire, avocate fisca-
liste indépendante depuis 2015 et juge
assesseur au Tribunal administratif de
première instance pour les affaires fiscales.



***Vous êtes élue depuis quatre ans
au Conseil municipal et vous y êtes
très vite imposée, quelles sont vos
motivations aujourd'hui à vous
présenter au Conseil administratif ?***

Une expérience professionnelle de 20
ans dans l'économie privée, de 10 ans
en politique, un engagement associatif
soutenu et de conseillère municipale
depuis 2015 m'ont fait comprendre
qu'entre tous ces mondes, il y a des
fossés à combler, des liens à rétablir.

Mon parcours de vie et mes différents
engagements dans des milieux très
différents sont à mon avis un atout pour
être une magistrate rassembleuse,
qui rétablit ces liens, qui dialogue
sereinement avec le monde culturel,
associatif ou les milieux économiques.
Pour construire ensemble la Ville de
demain ; ambitieuse, innovante et
solidaire.

Enfin, je considère que je dispose
aujourd'hui d'un bagage solide
pour prétendre pouvoir occuper
cette fonction avec compétence
et responsabilité et y porter avec
conviction et fierté nos valeurs
démocrates-chrétiennes.

***Selon vous, sur quels axes le
PDC doit-il faire campagne ces
prochains mois ?***

Le PDC doit d'abord cesser de se
définir comme un « trait d'union ». Ceci
est extrêmement réducteur. Et aux
traits d'union, les citoyens préféreront
toujours une vraie matière à droite ou à
gauche. Nous devons impérativement
redonner de la matière au centre.
N'oublions pas les fondements de
notre histoire.

Si les questions environnementales
nous préoccupent, à juste titre,
nous devons formuler nos propres
propositions qui soutiennent aussi nos
PME, les mesures qui soutiennent les
entreprises innovantes en matière de
développement durable, qui créent les
métiers de demain et qui forment nos
jeunes, qui permettent à Genève de
devenir le leader incontournable de la
Finance durable. Le défi de la transition
énergétique est une formidable
opportunité pour nos entreprises ; à
nous de les accompagner.

Nous devons continuer à nous
positionner sur la politique de la
santé, en particulier sur les primes

d'assurance-maladie qui réduisent à
néant le pouvoir d'achat de nombreux
genevois.

***Quelles sont les propositions
PDC adoptées au cours de cette
législature en Ville dont vous êtes
le plus satisfaite ?***

La baisse des frais de crèche de
20% et la prochaine ouverture de la
bibliothèque municipale le dimanche !
Ces mesures profitent à toute la
population, favorisent la mixité sociale,
augmentent le pouvoir d'achat des
familles et améliorent l'accès à la
culture.

***Ces derniers mois, une grave crise
de confiance s'est installée entre le
peuple et les membres de l'exécutif
suite à l'affaire des notes de frais.
Comment reconstruire la confiance
dans ce contexte ?***

Par l'abandon des tours d'ivoire !
Être sur le terrain, toujours, écouter
les Genevoises et les Genevois, leurs
préoccupations, leurs difficultés
quotidiennes, leurs incompréhensions
administratives mais aussi leurs espoirs.
Seule une écoute attentive permet
d'apporter une réponse politique
avisée. La politique est d'abord une
histoire humaine, beaucoup l'oublie
très vite.

Servir l'intérêt public avec sincérité et
humilité doit rester par ailleurs au centre
de l'engagement de chacun lorsqu'il
est élu.

Que symbolise Genève pour vous ?

La Maison que j'aime et que j'ai choisie.
Lieu de culture, de refuge, de paix et
d'innovation, où tout un chacun devrait
pouvoir trouver sa place et s'épanouir.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

Entretien avec Marie Barbey-Chappuis

candidate au Conseil administratif de la ville de Genève.

Marie Barbey-Chappuis, 37 ans,
mariée, maman de Lucie et Emilie.

Naissance et scolarité à Genève.

Maturité au Collège Calvin.

Formation supérieure:

Licence en Relations internationales (IHEUID) et certificat en journalisme à l'Université de Laval au Canada.

Elle a été successivement, assistante parlementaire de la députation au Grand Conseil, puis secrétaire générale adjointe du département cantonal des finances.

En 2007, elle est élue au Conseil municipal de la Ville de Genève. Elle est aujourd'hui la Cheffe de Cabinet du Conseiller d'Etat, Serge Dal Busco.



Vous avez une longue expérience au sein du Conseil municipal et votre travail y est reconnu, quelles sont vos motivations aujourd'hui à vous présenter au Conseil administratif ?

C'est d'abord la passion qui m'anime. La passion pour ma Ville, Genève, dans laquelle je suis née et j'ai grandi. Je suis fière de Genève mais je suis convaincue que l'on peut faire mieux. La dette a augmenté de 120 millions depuis 2012, les logements pour la classe moyenne sont de plus en plus rares, les commerçants et artisans se sentent trop souvent oubliés et les habitants souffrent des nuisances sonores et de la pollution. Je veux me battre pour une Ville à l'image du PDC : une ville attractive, durable et qui ne laisse personne au bord du chemin. Je ne fais pas de la politique pour avoir raison ou pour la gloire. Je fais de la politique pour que cela marche, pour apporter des solutions concrètes aux habitants et aux entreprises.

Selon vous, sur quels axes le PDC doit-il faire campagne ces prochains mois ?

Il faut bâtir sur nos fondamentaux : nous devons faire la synthèse entre le dynamisme économique et la responsabilité sociale, comme le disait si bien Jean-Philippe Maître. Cela signifie qu'il faut se battre pour offrir des conditions-cadres attractives à nos PME. Et qu'il faut être attentif à la solidarité entre ceux qui ont des moyens et ceux qui sont plus fragiles. Mais notre parti doit aussi savoir se réinventer et mieux sentir le pouls de la population urbaine, toujours plus sensible aux questions environnementales. On le voit à Zurich, où les résultats aux élections cantonales, le 24 mars dernier, illustrent cette tendance.

Quels sont les projets que vous souhaitez porter si vous êtes élue ?

J'aimerais d'abord amener un nouvel état d'esprit. La Ville a trop souvent justifié son existence par son opposition au canton. C'est un combat stérile et qui n'intéresse que le microcosme politique. Il faut oublier ces querelles d'ego et retrouver la vraie priorité, à savoir la qualité et l'efficacité des prestations délivrées aux habitants. Car au final, ce qui compte pour le citoyen,

c'est que cela fonctionne et que ses impôts soient bien utilisés.

Ces derniers mois, une grave crise de confiance s'est installée entre le peuple et les membres de l'exécutif suite à l'affaire des notes de frais. Comment reconstruire la confiance dans ce contexte ?

Le premier chantier auquel la nouvelle équipe élue devra s'atteler sera effectivement de restaurer la confiance. Avec les citoyens, bien sûr, mais aussi avec le Conseil Municipal. Des mesures de bonne gouvernance sont en train d'être mises en place : davantage de transparence, des règles claires et des contrôles efficaces. Tout cela est nécessaire mais pas suffisant. Le nouveau conseil administratif sera jugé sur son travail et ses projets. Je crois pouvoir amener de la sérénité à nos institutions. Durant mes 12 ans passés au Conseil Municipal, j'ai toujours cherché à construire des projets pendant que d'autres se contentaient de critiquer ou de détruire. Pour réconcilier les citoyens avec la politique, il faudra que la nouvelle équipe démontre sa capacité à travailler ensemble au service des Genevoises et des Genevois. Je veux rassembler pour avancer.

Que symbolise Genève pour vous ?

«La plus petite des grandes Villes»... à condition de ne pas s'endormir sur nos lauriers!

Propos recueillis par Benoît Cerutti

La question de l'enseignement : un thème central de la politique du PDC !

Pierre Kobel,
Président de la commission
enseignement du PDC Genève.

Sans aucun doute, la question de l'enseignement est un thème central de la politique du Parti démocrate-chrétien. C'est ce que le Comité directeur du parti a confirmé le 4 mars dernier, en ratifiant, après discussion, les Principes directeurs qui lui étaient soumis par la Commission enseignement du parti.

En quelques mots de quoi s'agit-il ?

L'enseignement nous concerne tous parce que nous y sommes tous passés, de l'école primaire au cycle, au travers de cours professionnels, par des études commerciales ou gymnasiales, voire par des études universitaires. Nous sommes donc tous concernés par ce secteur de l'exercice du pouvoir par nos autorités. Pour des parents, l'enseignement c'est aussi le moment où ils doivent soudainement s'en remettre aux pouvoirs publics pour assurer le futur de leurs enfants. Le sujet est éminemment sensible et suscite des craintes. Craintes face à une administration qui leur échappe, craintes face aux défis du futur.

Or, la crainte est mauvaise conseillère et fait trop souvent le lit de politiques réactionnaires qui, par définition, refusent l'avenir et restent incapables de gérer, d'envisager le progrès.

Et ce n'est pas faire preuve d'un positivisme naïf que de vouloir considérer l'avenir, car en pratique nous n'avons d'autre choix. L'avenir, c'est dans une heure, demain, un an, dix ans, c'est un temps que nous vivons tous au présent aussi, comme à l'instant où vous lisez cet article. Le rôle d'un parti politique est de préparer un tel avenir, offrir une vision à cette fin.

Mais pas seulement. Une vision cohérente permet de répondre aux interrogations qui sont les nôtres lorsque l'actualité nous rattrape, qu'il s'agisse de remettre en question les regroupements au Cycle d'orientation, d'exiger une formation sur trois ans seulement des enseignements du primaire, de demander un enseignement de la lecture par la méthode syllabique uniquement, d'exiger que la note de comportement soit un critère déterminant le passage d'une année à une autre, de remettre en question l'apprentissage des langues à l'école primaire ou les efforts d'intégration dans le cadre de l'école inclusive. L'établissement de principes directeurs permet de répondre à ces défis en sachant pourquoi et dans quelle perspective le parti va prendre position. Ils permettent de trouver des solutions dans le champ de tension entre les besoins individuels de chaque enfant et ceux d'un enseignement public généralisé.

Les principes directeurs adoptés, prennent appui, non sur des théories ou sur des a priori partisans, mais sur des motivateurs concrets qui permettent à nos enfants, nos apprentis, nos étudiants, de trouver des satisfactions dans leur travail et une attitude responsable dans la vie. Ils se fondent ainsi sur l'idée que l'enseignement doit être basé sur le goût et la fierté du travail accompli. Le résultat du travail est un vecteur qui apporte motivation, satisfaction, responsabilisation, respect de l'effort et discipline. Cela vaut pour tout travail, du plus modeste au plus sophistiqué. Ces principes répondent à la conviction que l'excellence ne doit pas être élitiste, mais qu'elle est un but auquel tous peuvent aspirer en retrouvant le goût et le plaisir de donner le meilleur de soi-même, quel que soit le travail.

Cette recherche d'un résultat doit être encouragée et valorisée, aussi parce qu'il favorise la connaissance de soi, la capacité de gérer ses propres difficultés, et reste un instrument primordial dans les choix d'orientation personnels et professionnels.

Cela signifie une pédagogie qui place l'élève au centre et des méthodes qui permettent à chacun de développer ses capacités dans un cadre collectif. L'école inclusive fait partie de ce projet car elle favorise le respect de la différence ainsi que des valeurs fondatrices telles que la collaboration et l'entraide.

Ce sont de tels principes que le PDC a choisi de suivre, car ils permettront aux générations montantes de relever les défis de demain et d'offrir aux citoyens de Genève une ligne politique cohérente dans la gestion de l'enseignement.

Dans l'immédiat, le PDC estime que nos pouvoirs publics ont pris un retard considérable dans l'utilisation du numérique. Une maîtrise complète des techniques de l'information, une vraie littératie numérique, sont des compétences de base qui devraient déjà être assurées par notre enseignement public. La politique de principe émise par le DIP au mois de novembre de l'an passé aurait pu être émise il y a bien des années déjà. Il y a urgence à mettre en place des solutions concrètes qui répondent aux Principes directeurs du PDC en matière d'enseignement.

Dans l'intervalle, nous vous invitons à prendre connaissance des principes directeurs du PDC dans le domaine de l'enseignement, sur le site du PDC, www.pdc-ge.ch Et si ces questions vous intéressent et que vous souhaitez vous engager, n'hésitez pas à joindre les travaux de la Commission enseignement, ne serait-ce que... pour vos enfants !

Pierre Kobel

« Racontez Plan-les-Ouates » à travers un livre participatif :

Vincent Gillet,
conseiller municipal à Plan-les-Ouates

Plan-les-Ouates est une commune en transition. Le passage du village à la ville, du rural à l'urbain génère forcément des craintes et des doutes. Saurons-nous préserver notre qualité de vie et notre lien social? Comment conserver l'état d'esprit «villageois» qui nous est cher lorsque les nouveaux quartiers qui sortiront prochainement de terre promettent de doubler notre population? Le changement n'implique pas forcément une perte pour autant que l'on sache se projeter vers l'avenir en s'appuyant sur les expériences du passé.

Ainsi, quand nous avons redécouvert un peu par hasard les archives du journal du PDC de Plan-les-Ouates «Cités Chrésiennes», il nous a semblé important de pouvoir les partager et les valoriser. Après réflexion, la rédaction d'un livre s'est imposée comme la meilleure manière de procéder. Pour commencer, nous avons numérisé l'ensemble des numéros du journal, autant pour les mettre à disposition de la population que pour assurer leur conservation. Dans notre esprit, ces archives devaient servir de ressource bibliographique pour la rédaction de l'ouvrage. Désormais, elles représentent davantage le point de départ que la finalité du projet, car celui-ci n'a cessé d'évoluer au gré des rencontres et de l'apport des uns et des autres. En effet, l'ambition d'offrir un témoignage des habitants de Plan-les-Ouates ne pouvait être réalisée qu'à travers une démarche participative. Ainsi, après un travail préparatoire conséquent, nous avons lancé le projet en janvier dernier lors d'une matinée de rencontre et de tables rondes à laquelle l'ensemble



de la population a été conviée. Ce fut un moment d'échange et de partage particulièrement enrichissant. Le succès des tables rondes nous a rassuré quant à la faisabilité et à la pertinence du projet. En effet, pour que le résultat présente un intérêt, il fallait que suffisamment de personnes participent à l'élaboration du contenu.

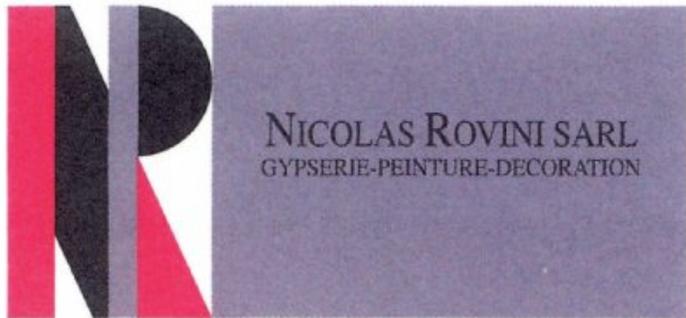
La difficulté réside désormais dans la coordination du projet et la manière d'assurer la cohérence d'ensemble de l'ouvrage. Nous pensions tout d'abord proposer un certain nombre de thèmes tirés de nos archives. Pour ce faire nous avons lu l'intégralité des numéros de «Cités Chrésiennes»

et répertorié les thèmes ainsi que leurs occurrences. Cependant, nous avons souhaité laisser davantage de liberté aux participants en ne fixant pas un cadre trop rigide. Ainsi, tout à chacun est libre de choisir son thème à partir de ses centres d'intérêts et de son vécu. Il peut s'agir de souvenirs ou de sujets de société couvrant le présent et le futur de la commune. En fait, la seule contrainte concerne le respect d'une charte qui interdit les propos diffamatoires et demande une certaine rigueur en matière de références bibliographique et de contenu. Un contenu qui ne se veut pas partisan puisque quiconque ayant un lien suffisamment fort avec la commune est libre

de participer. Les propos tenus refléteront ainsi la sensibilité politique des auteurs et pas forcément celle du PDC de Plan-les-Ouates. Cette approche peut être perçue comme risquée mais elle est nécessaire pour être en accord avec notre démarche participative. Par ailleurs, elle correspond tout à fait à la manière dont nous souhaitons faire de la politique au niveau local. A savoir de manière constructive, sans entraves idéologiques ou partisans et dans l'intérêt de la collectivité. Par conséquent, pour le PDC, la plus-value du projet réside autant dans la démarche que dans le contenu.

Cet ouvrage doit servir de fil conducteur à notre campagne pour les prochaines élections municipales. Il était donc nécessaire d'être tout de suite transparent vis à vis des participants, afin d'éviter tout sentiment d'instrumentalisation. Malgré tout, cela n'a pas découragé des élus d'autres partis de prendre part au projet car au final tout le monde est gagnant. Pour notre part, nous communiquerons sur la philosophie du projet, quant aux auteurs, ils ont à disposition un support pour développer une thématique qui leur tient à coeur et qui sera ensuite largement diffusé au sein de la population. Nous allons en effet distribuer gratuitement le livre à tous les ménages de la commune. Avec ce projet, le PDC de Plan-les-Ouates souhaite faire preuve d'audace et d'originalité en sortant des sentiers battus. Nous espérons bien sûr obtenir un gain politique, mais pas seulement. Il s'agit aussi de susciter de l'intérêt, notamment auprès des nouveaux habitants, et de donner envie aux gens de s'impliquer davantage dans la vie communale.

Vincent Gillet



NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32,54 - rovinc@bluewin.ch


Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch

F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch



**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch



Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55

www.locatelli-electricite.ch

LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique

BOCCARD PARCS et JARDINS SA

Une force de la nature.

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny
Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52



Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022 343 89 50
Fax: 022 343 54 41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

SE CHAUFFER AU MAZOUT

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24, charbon,
bois de cheminée, charbon de bois,
gaz, location de grilles/broches,
révision de citernes.



Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Le bonheur d'une naissance

Clinique des Grangettes
Genève

Clinique des Grangettes - 7, chemin des Grangettes - CH-1224 Chêne-Bougeries - +41 22 305 01 11 - www.grangettes.ch